

NOTE EXPLICATIVE

Il est rappelé que deux chemins actuellement classés comme chemins ruraux traversent le bas de la propriété du château de Noailac. Ces chemins ne sont aujourd'hui plus affectés à l'usage du public.

En effet, le sentier de grande randonnée (GR), qui empruntait auparavant ces emprises, a été modifié et déplacé, de sorte qu'il ne passe désormais plus par ces chemins.

Par ailleurs, un mur d'escalade est implanté en contrebas de l'un des chemins ruraux concernés. Cette installation fait actuellement l'objet d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation en raison des risques qu'elle présente pour la sécurité des personnes.

La présence d'un chemin rural ouvert à la circulation du public au-dessus de cette zone constitue de ce fait un facteur de danger.

Dans ce contexte, la cession de ces chemins aux propriétaires du château de Noailac (acquéreurs potentiels) permettrait de supprimer tout risque lié à la circulation du public à proximité de cette zone sensible, sans porter atteinte à la continuité des itinéraires de randonnée ni à l'intérêt général.

Le prix de cession pour les chemins est de : 0.10€ le m² pour le chemin en pleine terre de 160 m et de 0.35€ le m² pour le chemin structuré 230 m

La consistance définitive de chaque portion de chemin à aliéner, sera déterminée in-fine par un Géomètre-Expert si l'issue de la procédure réglementaire à mettre en œuvre par la Commune, s'avère favorable.

